

L'ACCREDITATION SCÈNE ÉCORESPONSABLE

Cette accréditation s'adresse aux artisans de la scène qui désirent entreprendre une démarche écoresponsable à travers l'optique du développement durable (économie-social-environnement-culture) dans le cadre de leurs activités. Conviviale et peu coûteuse, elle permet de structurer la démarche d'intégration du développement durable dans les activités d'une organisation. Celui-ci suscite une réflexion cruciale ouvrant ainsi la porte à de nouvelles perspectives et modes de gestion. Loin d'être une contrainte, il permet aux organisations de se démarquer face à la concurrence. L'accréditation Scène écoresponsable permet également la mobilisation du milieu et le début d'un échange sur de meilleures pratiques.



LES AVANTAGES :

- Réduction des impacts environnementaux et augmentation des impacts sociaux-économiques positifs;
- Visibilité et fidélité des parties prenantes;
- Différenciation auprès de la concurrence;
- Argument positif face aux bailleurs de fonds et commanditaires;
- Homologation de ses réalisations par un tiers indépendant;
- Reconnaissance en tant que leader en gestion responsable;
- Sentiment d'appartenance, rétention et fierté des artistes et employés;
- Reconnaissance du public et des pairs;
- Comportement proactif face aux règlements;
- Économies de gestion;
- Guide d'accompagnement et service d'accompagnement gratuit.





Niveau 1 : engagement (bronze)

Signifie que l'organisation s'engage dans un processus de développement durable et qu'elle a :

- signé la Charte des artisans de la scène écoresponsable;
- désigné, au sein de son organisation, un comité ou un responsable du développement durable;
- fait un bilan sommaire des enjeux économique, sociaux et environnementaux ou détaillé la liste de ses impacts environnementaux et socio-économiques;
- atteint le niveau 1 d'ICI on recycle (ou l'équivalent) ;
- communiqué son engagement à ses parties prenantes (public, employés, fournisseurs, artistes et producteurs).

Niveau 2 : mise en action (argent)

Signifie que l'organisation met en œuvre des actions de développement durable, qu'elle maintient les exigences de niveau 1 et qu'elle a :

- défini un plan d'action en fonction du bilan produit;
- atteint le niveau 2 d'ICI on recycle (ou l'équivalent);
- mis en place au moins une nouvelle action par année parmi la listes des actions proposées dans le guide d'accompagnement ou tout autre activité proposée et approuvée par le comité d'accréditation.

Niveau 3 : performance et amélioration continue (or)

Signifie que l'organisation a atteint un certain niveau de maturité, qu'elle maintient les exigences de niveaux 1 et 2 et qu'elle a :

- mis en place au moins 3 activités reliées à chacun des piliers du développement (environnemental, social et économique);

- mise en place un outil de suivi pour mesurer sa performance et évaluer l'efficacité de son plan d'action;
- atteint le niveau 2 ou 3 d'ICI on recycle (ou l'équivalent);
- mis en place au moins de deux nouvelles actions par année parmi la liste des actions proposées ou au choix.

À noter: le niveau 1 peut être conservé pendant une année seulement, l'accrédité devant passé au niveau 2 ou 3 dès la 2^e année. Il est possible de passer à un niveau 2 ou 3 dès la première année si les exigences du niveau 1 sont remplies.

EXEMPLES D'ACTIVITÉS ACCRÉDITATION

Le lieu de diffusion en processus d'accréditation peut soumettre des activités de son choix. Celles-ci doivent être approuvées préalablement par le comité d'accréditation.

Culture

- Favoriser les artistes locaux dans la programmation
- Mettre en œuvre des projets artistiques citoyens (ex. œuvres collectives)
- Signataire de la Charte d'engagement de l'Agenda 21 de la culture du Québec
- Offrir à un organisme communautaire ou à un établissement du quartier des billets gratuits pour des spectacles

Gestion responsable

- Sensibiliser ses parties prenantes aux actions à mettre en place pour être plus écoresponsables
- Se doter d'une politique d'achat responsable





Actions durables

- Gérer la conception des décors et de l'éclairage avec des notions de développement durable
- Émettre un rapport de développement durable
- Mettre en place une innovation marquée en développement durable

Matières résiduelles

- Faire une caractérisation des déchets
- Offrir de la vaisselle réutilisable pour le public et dans les loges (verres lavables, etc.)
- Mettre en place les infrastructures nécessaires à une gestion écologique des déchets (Recyclage et matières dangereuses, compostage si disponible)
- Mettre en place des mesures de réduction des bouteilles d'eau à usage unique
- Mettre en place des mesures pour réduire l'utilisation du papier
- Offrir des serviettes en tissus dans les loges

Énergie et eau

- Faire le changement vers l'éclairage DEL
- Rénover le lieu de diffusion pour le rendre plus écoénergétique
- Rénover le lieu de diffusion pour réduire sa consommation d'eau
- Mettre en place des mesures d'économie d'énergie
- Mettre en place des mesures d'économie d'eau
- Bannir l'utilisation de bouteilles d'eau à usage unique
- Offrir des gourdes aux artistes et dans les loges
-

Transport et gaz à effet de serre

- Faire un bilan de gaz à effet de serre (GES)
- Choisir ou offrir des transports alternatifs afin de réduire ses GES
- Valoriser les transports actifs ou collectifs auprès des spectateurs
- Compenser ses émissions de GES



Sociales et économiques

- Mettre en place des infrastructures pour faciliter l'accès du lieu aux personnes à mobilité réduite
- Mettre en place des mesures à long terme pour privilégier les fournisseurs locaux (moins de 100 km)
- Offrir un programme de formation continue à ses employés
- Être accréditée Entreprise en santé
- Être accrédité Norme Conciliation travail-famille (BNQ 9700-820).
- Améliorer de façon significative ses procédures de santé et sécurité
- Offrir des alternatives alimentaires saines
- Adopter un code éthique concernant les partenariats
- Offrir des forfaits culture ou des billets à des jeunes, à des personnes en difficulté ou vivant de l'isolement social
- Établir des partenariats avec les écoles

EXPERTISE

Le Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER)

Initiative du Réseau des femmes en environnement, le CQEER) a pour objectif de faciliter et d'encourager l'organisation d'événements et de spectacles écoresponsables au Québec. Son expertise repose sur une équipe de 6 conseillers en écoresponsabilité des événements appuyée par un comité consultatif du domaine de l'événementiel.

En plus d'assurer un développement constant des connaissances, de stimuler l'offre de produits et services écoresponsables et de mettre à la disposition du public un portail Internet rassemblant une foule d'informations, le CQEER a mandaté le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) dans la réalisation de la norme en gestion responsable d'événements en 2010.

Informations :

Caroline Voyer

cvoyer@rqfe.org

Bureau : (514) 987-3000 (6684)

Cellulaire : (438) 936-8081